

Vous devez remplir l'accusé de réception qui vous a été adressé avec votre titre d'allocation temporaire d'invalidité, fournir un relevé d'identité bancaire ou postal et envoyer ces deux pièces à la Trésorerie Générale (Centre Régional des Pensions) dont l'adresse figure sur la lettre d'accompagnement de votre titre d'allocation temporaire d'invalidité.